



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*L'environnement
au quotidien*

REUNION DU COMITE SYNDICAL

DU 18 FEVRIER 2022

Le Vendredi 18 FEVRIER 2022 à 17 heures 30', Salle Polyvalente, Complexe Maurice Bion à SAINTE FLORINE, s'est réuni le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sous la Présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Président en exercice, avec l'ordre du jour suivant :

- Délibérations : Débat d'orientations Budgétaires 2022 – Détermination des ratios d'avancement de grade – Créations d'emplois permanents - Tableau des effectifs - N°1/2022 – Plan de Formation du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE - ANNEE 2022 – Plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – Approbation du Règlement Intérieur – Conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail – Convention d'adhésion au service SANTE AU TRAVAIL du CDG43 – Groupement de commandes porté par le VALTOM pour la gestion des huiles noires (usagées) – Groupement de commandes porté par le VALTOM pour la gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) – Convention concernant l'utilisation de la Déchèterie d'AMBERT – Convention de réciprocité concernant l'utilisation des Déchèteries de VEYRE MONTON et de VIC LE COMTE par les habitants des communes de LA SAUVETAT et de SAINT MAURICE – Convention d'adhésion à la mission « Assistance progiciels » – Avenant n° 1 : Mission de Maîtrise d'œuvre relative à la Réhabilitation d'un garage, à la construction de bureaux, vestiaires, salle de réunion et enrobé et aménagement du parking et des abords extérieurs à COHADE – Consultation pour la fourniture de colonnes de collecte pour les Points d'Apport Volontaire.
- Question diverse.

Assistait à cette réunion Monsieur Serge BATISSE Directeur du S.I.C.T.O.M. Etait excusé l'U.F.C. QUE CHOISIR d'ISSOIRE.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BOUDOT Catherine (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), POUGHEON Myriam (FRUGIERES LE PIN), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAugUES), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BONY Josiane (LUBILHAC), VALEIX Cyrielle (SAINT BEAUZIRE), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), BOURIOL Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANIAC LAFAYETTE), BALLAIS Anna (CHAZELLES), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FRAISSE Raymond (MAZERAT AUROUZE), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), FLINOIS Patrick (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), PLANTIN Franck (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), EYNARD Hubert (VILLENEUVE D'ALLIER), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRES Francis (AUZAT LA COMBELLE), ESPECHE Christophe (BANSAT), RIOU Loïc

(BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), ZANIN Nathalie (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), CARPENE René (JUMEAUX), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROC), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), LAURENT Bruno (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES) CHOSSIÈRE Michel (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), RODIER Michel (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), GRYGIEREC Nadège (SAUVAGNAT SAINTE MARTHE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), PLANTADE Serge (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

BRIOUDE SUD AUVERGNE : NEYRIAL Clément (BRIOUDE), VALETTE Delphine (PAULHAC) ; **RIVES DU HAUT ALLIER** : FILAIRE Franck (DOMEYRAT), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) ; **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : DRUON Pascal (MEILHAUD), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), CATTIAUT Johan (VICHEL)

Le quorum étant atteint, Monsieur RAVEL Pierre, Président du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, ouvre la séance et fait approuver le Compte Rendu de la séance du 1^{er} Octobre 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il désigne également un secrétaire de séance : Monsieur Bertrand LIVET, délégué au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et Maire de la Commune d'USSON.

I. DELIBERATIONS

N° 1 : Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de la Loi d'Orientation de Février 1992, les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus, doivent procéder avant l'examen du budget à un débat sur les Orientations Budgétaires.

Il propose ensuite d'examiner les Orientations Budgétaires 2022, telles que portées sur les documents ci-joints, qui appellent aux commentaires suivants :

RESULTAT DE 2021 :

Le Compte Administratif de 2021 présente un résultat comptable de Fonctionnement de + 266.459,48 € qui, avec l'excédent de Fonctionnement reporté, se solde par un excédent global de Fonctionnement de 1.786.056,82 €.

EN FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES :

Les variations prévisibles par rapport aux réalisations de 2021 portent sur :

- L'augmentation du coût du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et des Encombrants de l'ordre de + 300.000,00 €,
- La participation au VALTOM qui augmente de + 104.000,00 €,
- Une revalorisation des frais de personnel d'environ + 135.000,00 € pour absorber le glissement vieillesse technicité des personnels,
- Le coût du carburant avec une hausse de + 345.000,00 €,
- Les dotations aux Amortissements qui augmentent de + 72.000,00 €,
- Les dépenses de Communication en hausse de + 18.400,00 €,
- L'achat et la fabrication des composteurs avec une augmentation de + 32.000,00 €,
- Collecte du verre – 211.000,00 € suite à la prise en charge de la collecte en régie,
- Autres achats + 367.600,00 €.

LES RECETTES :

- Un report possible sur l'exercice 2022 de + 1.786.000,00 €,
- Remboursement SOFCAP en baisse de – 100.000,00 €
- Une baisse des recettes de matériaux de – 179.000,00 €,
- Baisse des Eco-organismes à hauteur de – 368.000,00 €,
- Baisse des Recettes de Fonctionnement du Service de l'ordre de – 36.000,00 €,
- Provision en baisse de - 134.000,00 €,
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de + 194.000,00 €.

EN INVESTISSEMENT

- Bacs et colonnes DMR et OMR : 800.000,00 €,
- Matériel et outillages : 5.000,00 €,
- Colonnes huile : 2.500,00 €,
- Colonnes à verre : 30.000,00 €,
- Benne et châssis OM : 200.000,00 €,
- Benne grue : 336.000,00 €,
- Rifter : 14.000,00 €,
- Porteur : 160.000,00 €,
- Porteurs grues : 594.000,00 €,
- Bennes déchèteries : 62.000,00 €
- Manuscopique : 50.000,00 €,
- Camion hayon : 40.000,00 €,
- Opérations non affectées : 155.500,00 €,
- La Taupe : 5.000,00 €,
- Déchèteries (contrôle accès, armoires placo, travaux) : 309.000,00 €,
- Déchèterie de Paulhaguet : 749.000,00 €,
- Travaux Cohade : 1.669.714,75 €,
- Locaux administratifs et techniques : 4.000,00 €,
- Système géolocalisation bennes : 41.000,00 €.

Après discussion, le Comité Syndical, adopte à l'unanimité les Orientations Budgétaires pour 2022.

N° 2 : Détermination des ratios d'avancement de grade.

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, précise que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux dit « ratio promu-promouvable », est fixé par l'Assemblée délibérante après avis du Comité Technique. Il est proposé de le fixer à 100%.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le ratio proposé et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

N° 3 : Créations d'emplois permanents - Tableau des effectifs - N° 1/2022.

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, rappelle au Comité Syndical qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et propose d'actualiser le tableau conformément au projet de délibération.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le tableau des effectifs présenté et autorise le Président à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 4 : Plan de formation du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE - ANNEE 2022.

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, rappelle que l'élaboration d'un Plan de Formation par la Collectivité Territoriale constitue une obligation légale relative à la formation des Agents Territoriaux.

Un plan de formation a donc été élaboré et soumis pour avis au Comité Technique. Il revient donc au Comité Syndical de valider celui-ci.

En accord avec l'avis unanimement favorable du Comité Technique Paritaire, l'Assemblée approuve à l'unanimité le plan de Formation pour l'Année 2022.

N° 5 : Plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente, souligne l'obligation légale mentionnée dans la Loi de transformation de la Fonction Publique d'engager un Plan d'Actions pour réduire les inégalités femmes / hommes.

Ce Plan d'Actions 2022 - 2024 comporte des mesures sur les 4 axes suivants :

- Evaluer, prévenir et le cas échéant traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la Fonction Publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Plan d'Actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et autorise le Président à signer tout acte le mettant en œuvre.

N° 6 : Approbation du Règlement Intérieur.

Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président, fait état de la nécessité pour le S.I.C.T.O.M. de se doter d'un règlement intérieur afin de préciser les règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services en ce qui concerne :

- L'organisation du temps de travail,
- L'utilisation des locaux et du matériel,
- L'hygiène et la sécurité,
- Les règles de vie dans la collectivité,
- La gestion du personnel,
- La discipline.

L'Assemblée adopte à l'unanimité le Règlement Intérieur et donne tout pouvoir au Président pour faire appliquer ce règlement.

N° 7 : Conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail.

Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente, rappelle au Comité Syndical les conditions d'exercice du télétravail, au vu de l'accord cadre du 13 Juillet 2021 relatif à sa mise en œuvre dans la Fonction Publique, et précise qu'il peut être exercé de manière partielle ou régulière sur la base du volontariat de l'agent sans pouvoir excéder un jour par semaine.

Après délibération, le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail.

N° 8 : Convention d'adhésion au service SANTE AU TRAVAIL du CDG43.

Monsieur Alain GARNIER, Vice-Président, précise que la Collectivité doit disposer d'un service de médecine préventive, et que le CDG43 dispose d'un service unifié de santé auquel les collectivités peuvent adhérer. Cette adhésion permettrait également d'être accompagné en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité l'adhésion au service de Santé au Travail du CDG43.

N° 9 : Groupement de commandes porté par le VALTOM pour la gestion des huiles noires (usagées).

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, rappelle que la précédente Convention permettant la constitution d'un groupement de commandes avec les 9 Collectivités adhérentes au VALTOM, pour l'achat mutualisé de prestations de services pour la gestion des huiles usagées sur leur territoire, arrive à échéance à la fin de l'année. Il convient de renouveler ce groupement de commandes permettant d'optimiser la gestion de ce flux.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité, autorise le Président à signer la Convention de groupement et tous documents afférents.

N° 10 : Groupement de commandes porté par le VALTOM pour la gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, évoque également que la précédente Convention permettant la constitution d'un groupement de commandes avec les 9 Collectivités adhérentes au VALTOM, pour l'achat mutualisé de prestations de services pour la gestion des Déchets Diffus Spécifiques arrive à échéance à la fin de l'année. Il convient de renouveler ce groupement de commandes pour la collecte et le traitement des DDS sur les déchèteries et le Centre de Traitement.

L'Assemblée valide unanimement le principe et la participation à ce groupement et autorise le Président à signer la Convention et tout document s'y afférent.

N° 11 : Convention concernant l'utilisation de la Déchèterie de SAINT GERMAIN L'HERM.

Le Président souligne que les habitants de la Commune de SAINT GENES LA TOURETTE se trouvant à proximité de la Déchèterie de SAINT GERMAIN L'HERM, appartenant à la Communauté de Communes d'AMBERT, souhaitent pouvoir s'y rendre, et inversement, certains usagers de la Communauté de Communes d'AMBERT souhaitent utiliser celle de SAUXILLANGES.

Le Président propose donc la signature d'une Convention de réciprocité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité, la signature d'une Convention de réciprocité avec la Communauté de Communes d'AMBERT concernant l'accès à ces deux déchèteries.

N° 12 : Convention de réciprocité concernant l'utilisation des Déchèteries de VEYRE MONTON et de VIC LE COMTE par les habitants des Communes de LA SAUVETAT et de SAINT MAURICE.

Les habitants de la Commune de LA SAUVETAT utilisent, du fait de sa proximité, la déchèterie de VEYRE MONTON gérée par le SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE. Inversement, les habitants de la Commune de SAINT MAURICE ES ALLIER se rendent à la Déchèterie du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE située à VIC LE COMTE.

Sur proposition du Président, l'Assemblée approuve à l'unanimité la signature d'une Convention de réciprocité avec le SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE concernant l'utilisation de ces deux Déchèteries.

N° 13 : Convention d'adhésion à la mission « Assistance progiciels ».

Monsieur Alain GARNIER, Vice-Président, souligne que l'assistance à l'utilisation des progiciels de gestion de la gamme Berger-Levrault proposé par le CDG43 est arrivée à échéance au 31 Décembre 2021. Il convient donc de la renouveler pour une durée de 5 ans.

Après délibération, le Comité Syndical autorise le Président à signer une nouvelle Convention et à en assurer la mise en œuvre.

N° 14 : Avenant n° 1: Mission de Maîtrise d'œuvre relative à la Réhabilitation d'un garage, à la construction de bureaux, vestiaires, salle de réunion, enrobé, aménagement du parking et des abords extérieurs à COHADE.

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, rappelle qu'une mission de Maîtrise d'œuvre a été signée le 05 Mai 2019 avec l'Atelier FARGETTE, SELARL d'architecture, 1 place du Clauzel – 43000 Le Puy-en-Velay, concernant les travaux de réhabilitation du garage à COHADE.

Le présent Avenant a pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération de la Maîtrise d'œuvre suite à la hausse du montant prévisionnel de travaux.

Le montant de l'Avenant n° 1 est porté à 20.641,14 € H.T.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à faire toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires au déroulement complet du programme des travaux.

N° 15 : Consultation pour la fourniture de colonnes de collecte pour les Points d'Apport Volontaire.

Monsieur Pascal GIBELIN, Vice-Président, informe l'Assemblée qu'actuellement, plusieurs Communes ont demandé à bénéficier de Points d'Apport Volontaire. Le lancement de cette consultation, sous réserve du vote du budget, se fera sous la forme d'un Appel d'Offres ouvert en procédure formalisée, dématérialisée, débouchant sur un marché à Bons de Commande pour l'achat de colonnes d'Apport Volontaire.

Le montant estimatif annuel de la consultation sera d'un maximum de 650.000,00 € H.T.

Après vote du Comité Syndical, le Président est autorisé à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement de la consultation.

N° 16 : Mise en conformité de la Déchèterie d'ARDES SUR COUZE.

Le Président fait part aux membres du Comité Syndical qu'il serait nécessaire de faire des travaux de mise en conformité à la Déchèterie d'ARDES SUR COUZE, où il n'y a ni eau courante, ni électricité.

Après discussion, l'Assemblée à l'unanimité, autorise le Président à faire exécuter des travaux d'aménagement, à les régler et à signer tous documents nécessaires aux différents branchements d'eau et d'électricité avec les organismes concernés.

II. QUESTION DIVERSE

MOTION POUR LA DECHETERIE DE BRASSAC LES MINES.

Monsieur le Président revient sur les problèmes d'insécurité à la Déchèterie de BRASSAC LES MINES, et cela malgré les recours auprès des Autorités compétentes et la mise en place de l'ensemble des dispositifs et procédures demandés par les services de l'Etat.

Après de nombreux échanges, il a été décidé par l'Assemblée de rédiger une motion qui pourra être adoptée par chaque Commune, et transmise au Préfet et au Procureur de la République afin de tenter une fois de plus, de faire évoluer cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.